



PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

Mâcon, le 30 AOUT 2016

Réunion de la Commission de Suivi de Site (CSS) de la société STOGAZ à Mâcon

1^{er} juillet 2016 à 14h30 - Préfecture de Mâcon

Présents

M. Gilbert PAYET, Préfet de Saône-et-Loire
Mme Marlène GERMAIN-CARBONNELLE, directrice de cabinet, Préfecture de Saône-et-Loire
Mme Aline TROUILLOT, SIDPC, Préfecture de Saône-et-Loire
Mme Céline PICOT, chargée de mission risques accidentels, DREAL Bourgogne – Franche-Comté
M. Florian LUCCI, inspecteur de l'environnement, unité départementale de Saône-et-Loire, DREAL Bourgogne – Franche-Comté
M. Patrice CHEMIN, responsable de l'unité départementale de Saône-et-Loire, DREAL Bourgogne – Franche-Comté
M. Dominique VANDERSPEETEN, Chef du département risques accidentels, DREAL Bourgogne – Franche-Comté
M. Yves ANDRIEU, unité Prévention des Risques, DDT de Saône-et-Loire
M. Marc COMEIRAS, responsable de l'unité Prévention des Risques, DDT de Saône-et-Loire
Mme Evelynne BENDOTTI-BORREL, responsable du service Santé Environnement et Défense Sanitaire, direction territoriale de Saône-et-Loire, Agence Régionale de Santé (ARS) Bourgogne – Franche-Comté
Mme Virginie DE BATTISTA, adjointe au maire de Mâcon
M. Jérôme COMBEAU, service Tranquillité publique, Ville de Mâcon
M. Gérard GUILLET, UFC Que Choisir de Saône-et-Loire
Lieutenant Raphaël PETIT, Groupement Opération, Service Départemental d'Incendie et de Secours de Mâcon (SDIS)
M. Rémi JOUANNEAU, directeur Développement des entreprises, CCI de Saône-et-Loire
M. Albert DESPLANCHES, chef de centre STOGAZ
M. Stéphane NAGEOTTE, chef de service SQO (Service Qualité Opérationnelle), FINAGAZ
M. Dominique ARNAUD, représentant des salariés, STOGAZ
M. Gilles FELIX, représentant des salariés, STOGAZ
Rédaction compte rendu : Mme Catherine SAUT, ACERIB

Formation	Objectif
entreprise	professionnel et les moyens de prévention
SST* recyclage et initial	Connaître/se rappeler les gestes qui sauvent
Maintenance EIPS* et GMAO*	Connaître le système de GMAO pour la gestion et la programmation de la maintenance des équipements
Visite comportementale de sécurité	Connaître les moyens pour repérer les comportements déviants et encourager les bonnes pratiques
PRAP	Connaître/se rappeler les bonnes pratiques en matière de gestion du risque lié à l'activité physique
Habilitation ATEX (initial ou recyclage)	Connaître/ se rappeler les bonnes pratiques de travail en atmosphère explosive

* SST : Secouriste Sauveteur Du Travail

* EIPS : Éléments Importants Pour la Sécurité

* GMAO : Gestion et Maintenance Assistée par Ordinateur

2.2/ Identification et évaluation des risques d'accidents majeurs

L'étude de dangers a été remise à la DREAL en 2014 et est en cours d'instruction. Des compléments ont été demandés en le 8 avril 2016 par la DREAL. STOGAZ y répondra dans les semaines à venir.

La Commission de Suivi de Site s'est réunie le 16/06/2015, couplée à une réunion des POA le même jour. Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est en cours de réalisation. L'arrêté du 31 décembre 2015 proroge son approbation jusqu'au 30 juin 2017.

2.3/ Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation

• *Maintien du système documentaire*

Dans le cadre du projet de fusion des systèmes documentaires TOTALGAZ (désormais FINAGAZ) et STOGAZ, les documents suivants ont été mis à jour selon le référentiel FINAGAZ : le manuel de management, 9 procédures, 26 instructions (suite au nouveau programme de maintenance des Mesures de Maîtrise des Risques Instrumentées MMRI) et 34 formulaires.

• *Contrôle des équipements*

Les différentes installations et équipements du site font l'objet d'une maintenance préventive au travers de contrôles périodiques, qui permet de s'assurer de leur bon fonctionnement.

L'ensemble de ces contrôles est centralisé et suivi dans un système de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO). En 2015, 1536 contrôles ont été réalisés sur le site dont 803 concernent des MMRI.

Pour information, le système de GMAO est un réseau déporté dont les données sont hébergées sur différentes plateformes. Ce logiciel est uniquement dédié à informer sur le calendrier de maintenance des MMRI, il n'actionne aucun dispositif sur le site.

• *Contrôles sur le terrain*

Des contrôles sont réalisés par l'encadrement du site tout au long de l'année sur le travail effectué par les chauffeurs et les différents intervenants extérieurs afin de s'assurer du respect permanent des procédures (habilitation aux tâches, entretiens individuels, Dialogues Comportementaux de Sécurité,...).

16 Inspections Générales Planifiées ont été réalisées par l'encadrement du site et ont donné lieu à l'identification de 22 déviations de niveau "faible". Ces déviations font l'objet d'actions correctives.

2.3/ Gestion des modifications

Travaux	Attendus	Montant
Détecteur d'orage	Amélioration de la sécurité	2 k€
Compteurs d'impacts foudre	Amélioration de la sécurité	1 k€

2.4/ Gestion des situations d'urgence

Les exercices POI (déclenchement du plan d'opération interne lors d'un accident restant dans les limites du site) sont mensuels, tandis que les exercices PPI (plan particulier d'intervention, déclenché en cas de risque d'effet hors du site) sont réalisés tous les 3 ans à l'initiative de la préfecture.

Les exercices POI peuvent avoir trait à tout type de thématique (évacuation de blessés, incendie dans le local d'archives...).

Par ailleurs, le SDIS et l'exploitant font généralement un exercice commun par an en vue de travailler sur l'articulation de leurs actions respectives.

Enfin, la DREAL effectue régulièrement, de manière inopinée, des inspections demandant à l'exploitant de déclencher son POI sur un scénario qu'elle a défini.

- *Plan d'Opération Interne*

Le Plan d'Opération interne a été mis à jour en 2014. Le personnel est formé et entraîné à raison d'un exercice de sécurité par mois. Ces exercices ont des thèmes bien définis. Ils ont pour objectif de se familiariser avec les différents scénarii du POI et les plans d'urgence ou autres, et de mesurer pleinement sa mission, son rôle et ses responsabilités. Les thèmes en 2015 étaient les suivants :

- *Plan Particulier d'Intervention (PPI)*

Celui-ci a été testé en décembre 2015 (voir ci-dessous).

- *Exercices de sécurité*

L'exercice POI annuel réalisé sur site avec la coopération des Services Départementaux de l'Incendie et de Secours s'est déroulé le 2 décembre 2015 sur le thème *Incendie d'habitat individuel*. Il a eu lieu dans le cadre de l'exercice PPI programmé pour le site de Mâcon et a fait l'objet d'un retour d'expérience (RETEX) à froid le 14 janvier 2016 en préfecture de Saône-et-Loire, qui a conclu à la nécessité d'améliorer la coordination du SDIS et des intervenants du site, et notamment la relation DOS-DOI¹.

¹ DOS/DOI - Directeur des Opérations de Secours/Directeur des Opérations Internes

2.5/ Gestion du retour d'expérience

• Bilan des événements recensés

2015	Anomalies	Presqu'accidents	Accidents	TOTAL
Périmètre FINAGAZ	24	1	14	39
Périmètre du site de Mâcon	8	0	4	12

Pour information, les pertes de gaz, même minimales, sont classées comme accident.

• Retour d'Expérience (REX) du site

Les accidents recensés en 2015 sont essentiellement des fuites de gaz sans conséquences ou des accidents du travail (blessure d'opérateur).

2.6/ Contrôle du système de gestion de la sécurité

• Inspections DREAL

L'inspection du 9 juillet 2015 avait pour thème la surveillance des performances du SGS. 11 constats ont été effectués lors de l'inspection, concernant la protection foudre de la sirène PPI (changée depuis) et son accessibilité, la mise à jour de l'analyse du risque foudre, les travaux d'étanchéité de la tête de puits (en cours), les plans concernant la voirie et les réseaux de distribution - VRD (mis à jour depuis), le dispositif d'obturation du réseau en cas de pollution (installé depuis), le contrat avec Oldham (détection de gaz, revu en 2015), l'organisation pour suivre le respect des objectifs et leur interprétation (objectifs hauts et bas mis en place), le suivi de l'application des nouvelles procédures, les moyens de lutte contre l'incendie, et le repérage des tuyauteries. Les réponses à ces constats ont été communiquées à la DREAL.

Une seconde inspection s'est déroulée le 8 décembre sur le thème de la sûreté (voir point 3.2).

• Audit externe FINAGAZ-STOGAZ

L'audit annuel du Système de Management de la Sécurité a été réalisé par la société DNV, du 12 au 26 novembre 2015, sur l'ensemble du périmètre centres et dépôts FINAGAZ et STOGAZ. Le certificat est ainsi valable pour l'ensemble des sites, la vérification terrain se faisant par échantillonnage.

Le résultat global s'élève à 84,8 % de conformité, équivalant au niveau 3 (sur 4). Le siège ainsi que les sites de FRONTENEX et Marignane ont été audités sur les Conditions Générales de Sécurité (CGS) : FRONTENEX atteint 99,3 % de conformité et Marignane 93,3 %.

Les points forts mentionnés par l'auditeur sont le déploiement des analyses de tâches critiques, avec cotation du risque résiduel, ainsi que le découpage en étapes et la nouvelle procédure de gestion des modifications. Les axes d'amélioration mentionnés par l'auditeur sont l'organisation du recyclage du personnel sur les tâches à haut niveau de risque et la mise en place d'indicateurs de performance des activités. Le recyclage permet de faire un rappel régulier de la formation reçue au départ (bonnes pratiques).

• *Audit interne du site de Mâcon*

Un audit de la sûreté des transports de matières dangereuses a été réalisé le 3 décembre 2015 par le conseiller à la sécurité pour le transport de Marchandises Dangereuses de FINAGAZ et STOGAZ.

Les remarques concernent principalement l'identification des marchandises entrantes dans le site, la mise à jour de la formation des intervenants et la formalisation des contrôles effectués sur les chauffeurs.

2.7/ Bilan du Programme d'Amélioration de la Sécurité (PAS)

En 2015, 65 % des actions prévues ont été effectuées. Le taux normal est d'environ 80 %, mais l'année 2015 a été marquée par le rachat de TOTALGAZ, qui a entraîné des changements de priorités.

Le PAS 2016 se décline selon les grandes orientations suivantes :

- Organisation et formation ;
- identification et évaluation des risques d'accidents majeurs ;
- Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation ;
- Gestion des modifications ;
- Gestion des situations d'urgence ;
- Contrôle du SGS, audits et revues de direction.

3/ Inspections réalisées par l'inspection des installations classées et instructions menées

Mme PICOT présente ce point.

3.1/ Inspection du 9 juillet 2015

Celle-ci avait pour thèmes les suites de l'inspection du 27 février 2014 et la surveillance des performances du SGS.

• *Suites de l'inspection du 27 février 2014*

Ont été soldés les points concernant la mise à jour du plan des tuyauteries, le contrôle des siphons coupe-feu, le renforcement des vitrages du local de maintenance et la gestion des sources radioactives en cas de sinistre.

D'autres points ont fait l'objet de demandes complémentaires : la protection de la sirène PPI contre la foudre et son accessibilité, la protection de la tête du puits, la mise à jour du plan des rejets aqueux, le dispositif permettant d'isoler le réseau d'eau pluviale en cas de contamination, et les délais d'approvisionnement de certaines MMRI.

• *Surveillance des performances du SGS*

Respect des objectifs du SGS : l'inspection a relevé qu'il n'existe pas de procédure définissant l'organisation et les modalités d'évaluation du respect des objectifs, cependant il existe des indicateurs de sécurité et de suivi des EIPS (comprenant les MMR). Par ailleurs, aucun critère objectif n'est mis en place en vue de différencier la variation normale d'un indicateur d'une dérive nécessitant des actions correctives.

Contrôle, respect des procédures : aucune organisation spécifique n'est prévue pour vérifier le respect des procédures et/ou des consignes. Cependant l' "Audit chauffeur" (vérification du respect des procédures) est réalisé une fois par an, ainsi que les Visites Comportementales de Sécurité (mais aucun indicateur n'est mis en place).

La procédure de gestion des shunts n'est pas respectée.

Audit du SGS : aucun audit interne "Seveso" n'est mené. Sur ce point M. NAGEOTTE précise que cet audit est mené sous le terme ISSRS.

Moyens de lutte incendie : ils ne répondent pas à l'arrêté préfectoral basé sur 5 réservoirs aériens et le réservoir sous talus. L'exploitant doit démontrer que les moyens sont adaptés. À ce sujet, M. le Préfet remarque que les prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter de 1999 portent sur des installations anciennes plus en adéquation avec la constitution du site. Il serait souhaitable d'actualiser les prescriptions. M. VANDERSPEETEN confirme que ce travail est en cours. Il intégrera les derniers compléments de l'EdD en attente de réception et sera finalisé parallèlement à l'approbation du PPRT.

L'identification des tuyauteries pourrait être améliorée.

Les suites concernant les réponses de l'exploitant aux observations du 8 octobre 2015 seront traitées lors de l'inspection de 2016.

3.2/ Inspection du 8 décembre 2015

Cette inspection fait suite à l'instruction gouvernementale du 30 juillet 2015, relative au renforcement de la sécurité des sites SEVESO contre les actes de malveillance. Tous les sites SEVESO devaient être inspectés sur ce thème pour fin 2015. Le site de STOGAZ a été inspecté le 8 décembre 2015. Les éléments présentés lors de l'inspection permettent d'estimer que le site de STOGAZ présente un bon niveau global de sûreté vis-à-vis de la malveillance.

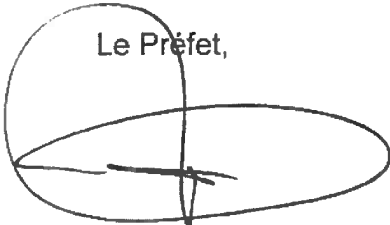
M. le Préfet intervient et informe que les modalités de publication de documents sur internet ont été modifiées pour raison de sûreté : si l'information de la population reste un droit, certaines informations sensibles ne sont plus disponibles en ligne. Les travaux relatifs aux PPRT restent néanmoins accessibles.

4/ Avancée des travaux du PPRT

Les études relatives à la tenue au séisme de la ligne , à la réduction du débit de fuite en cas de rupture de la ligne et à la réorganisation de la zone de stockage de bouteilles en casiers ont été instruites. Des compléments ont été demandés à STOGAZ sur ces trois études le 8 avril 2016.

Ces éléments font partie des travaux de réduction du risque dans le cadre de l'élaboration du PPRT ; ils seront détaillés dans la présentation de la réunion des POA qui suit.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Préfet remercie les participants et clôt la séance.

Le Préfet,

Gilbert PAYET